



## Retenue d'une caution lors d'un évènement

-----  
Par jlouisw

Bonjour,

Dans le cadre d'un évènement auquel il faut déposer une caution pour participer, peut-on considérer certaines conditions comme abusives ?

Je m'explique : si le contrat n'est pas respecté mais que cela n'entraîne aucun dégât matériel, est-il légal de retenir la caution si cette dernière ne servira pas à réparer quoi que ce soit ?

Car si tel est le cas, il suffit de demander 10 000? par exemple de caution, imposer des conditions très strict pour qu'elle soit difficile à récupérer par l'association, puis de manière générale se faire 10 000? dont l'utilisation est libre...

Merci pour votre attention, j'attends votre avis avec impatience!

-----  
Par kang74

Bonjour

Sans le contexte, comment vous répondre ?

La loi ne régit pas tout, surtout en ce qui concerne les dépôts de garantie éventuels accessoire à un contrat qui fait force de loi .

Si les deux parties signent en connaissance de cause, hors cadre légal particulier qui réduirait le pouvoir du contrat ( exemple pour un bail de domicile principal et pour un particulier), le contrat s'applique .

Si le contrat ne convient pas, on ne signe pas .